—HEAD Genève

Bachelor HES-SO en Arts visuels HEAD – Genève

DESCRIPTIF DE MODULE

Année académique : 2023-2024



Domaine	Arts visuels
Filière	Bachelor Arts visuels, Département Cinéma – Réalisation & Montage
Titre du module	Bachelor Thesis
Type de module	Module atelier obligatoire*
Code	OA 25.18
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	18 ECTS
Semestre	Semestre 6
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Avoir validé l'ensemble des crédits ECTS des semestres 1 à 5, soit 150 ECTS.
Langues principales	Français et anglais
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Réalisation d'un travail théorique (également appelé « essai bachelor ») et d'un projet pratique (réalisation d'un film) :
	Travail théorique : rédigé sous forme de mémoire, le travail théorique démontre la capacité de l'étudiant-e-x à produire une réflexion analytique argumentée. Il consiste en l'élaboration d'une recherche critique et analytique portant sur un corpus d'œuvres cinématographiques choisies par l'étudiant-e-x. Le plus souvent, ce travail porte sur des problématiques connexes à celles du projet pratique (film de diplôme).
	Projet pratique : l'étudiant-e-x démontre son aptitude à mener à bien le tournage et/ou le montage d'un ou de plusieurs films en court ou moyen métrage, tout en déployant des qualités esthétiques et narratives innovantes.
Contenu et formes d'enseignement	Travail théorique : rendez-vous réguliers avec les tuteur-rice-x-s.
	Projet pratique : rendez-vous réguliers avec les personnes en charge du suivi des projets de diplôme – enseignant-e-x-s, assistant-e-x-s, monteur-se-x-s et cinéastes invité-e-x-s. Visionnages des rushs et des montages.
Modalités d'évaluation et validation	Les exigences particulières à ce module sont les suivantes :
	 La production obligatoire de 5 à 10 images représentant le travail artistique / pratique du diplôme de Bachelor dans le cadre du jury final. Présentation du travail du Bachelor Thesis devant un jury spécifique en fin de semestre de printemps (voir règlement d'études).
	La participation et l'assiduité aux rendez-vous de tutorat font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation.
	Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-e-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs.
	Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation	Pas de remédiation possible.
	Si les crédits attribués au module de la Bachelor thesis ne sont pas obtenus, le module doit être répété dès que possible.
Enseignant-e-x-s	Bertrand Bacqué, Delphine Jeanneret, Vuk Vukmanovic, Olivier Zuchuat et autres intervenant-e-x-s externe-s
Responsable du module	Olivier Zuchuat
Descriptif validé le	10.07.2023
Par	Delphine Jeanneret

^{*} Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.